



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME

À LA UNE

DEMANDE DE PERMIS

P. 4

Vol. 12 - N° 3
10 JUN 2022



Été 2022

**RETROUVEZ TOUTES
LES ACTIVITÉS
À LA P. 9**



Vol. 12 - N°3
10 juin 2022

04
GRAND
DOSSIER

05
ACTUALITÉS

08
PRÉVENTION

09
BVA

14
AVIS
PUBLICS



MOT DU MAIRE

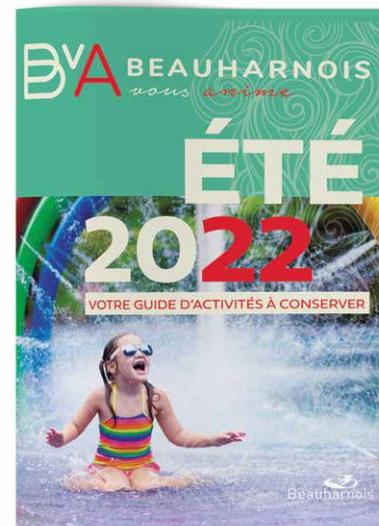
Bonjour,

L'été est à nos portes et l'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a travaillé d'arrache-pied pour élaborer une série d'activités variées et animées pour la belle saison. Dernièrement, un nouveau magazine *Beauharnois vous anime* a été distribué aux citoyens. Dans ce bulletin spécial, vous retrouverez le détail de la programmation proposée. Un résumé de ces mêmes activités se retrouve dans les pages suivantes.

En lien avec l'offre de divertissement, nous avons annoncé au début du mois une entente avec le Musée québécois d'archéologie. Dorénavant, les installations du musée seront accessibles gratuitement aux citoyens de Beauharnois. Cette annonce me fait particulièrement plaisir, car la population pourra découvrir ou redécouvrir ce lieu historique magnifique, rempli de richesses. Ainsi, les usagers auront accès aux sentiers pédestres du parc et à toutes les installations du musée en tout temps pendant les heures d'ouverture.

Profitez pleinement de l'été et participez en grand nombre aux nombreuses activités qui vous sont offertes.

Alain Dubuc - Maire
450 429-3546 poste 253



MOT DU CONSEILLER

C'est la tête remplie d'idées et avec le désir de contribuer à améliorer le milieu de vie des citoyens de Beauharnois que j'ai décidé de faire le grand saut en politique municipale. En tant que nouvel élu, j'approvoise graduellement mon rôle de conseiller. Je le prends très au sérieux et je tiens à m'assurer de contribuer positivement et de façon constructive aux décisions que doit prendre le conseil.

Passionné d'activité physique et de vie communautaire, je souhaite m'impliquer directement dans la création d'un milieu de vie dynamique en incitant la population à adopter un mode de vie actif, à encourager l'achat local et à participer à la vie communautaire. De ce fait, je suis membre du conseil d'administration de la Régie Beau-Château, un rôle qui m'anime beaucoup.

De plus, je collabore présentement à la création d'un organisme à but non lucratif qui assurera la gestion du Bois Robert. Avec l'aide de citoyens passionnés, cet organisme sera destiné à améliorer les installations, à faciliter l'accès au Bois Robert et à protéger sa biodiversité. Il s'agit d'un projet qui me tient à cœur depuis longtemps et qui me rend fier.

J'invite donc les résidents de mon quartier à me communiquer leurs idées et leurs demandes afin que je puisse représenter leurs intérêts efficacement. J'y répondrai dans les meilleurs délais.



Francis Laberge
District de la Beauce
450 429-3546 poste 332
francis.laberge@ville.beauharnois.qc.ca



**POLITIQUE
DE LA FAMILLE
ET DES AÎNÉS
DE BEAUHARNOIS**

La Ville de Beauharnois a entamé le renouvellement de sa Politique de la famille et des aînés. La population est invitée à participer au sondage afin d'aider la ville à obtenir la mention « Municipalité amie des aînés » ainsi que l'accréditation « Municipalité amie des enfants ».

 ville.beauharnois.qc.ca/sondage

GRAND DOSSIER

DEMANDE DE PERMIS

 **Service de l'occupation du territoire**
450 429-3546, poste 244

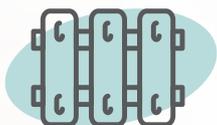
Avant d'entreprendre des travaux de rénovation, d'agrandissement ou d'ajout de bâtiments à votre résidence, il est très important d'obtenir un permis.

Prévoyez le coup ! Faites votre demande à l'avance.

La période estivale est propice aux rénovations et aux constructions. La charge de travail des inspecteurs ainsi que la nature de votre projet influent sur le temps nécessaire à l'émission des permis, qui peut aller de 30 et 60 jours, selon le type de permis ou de certificat demandé.

Pour tout type de travaux intérieurs et extérieurs, soumettez vos documents auprès du Service de l'occupation du territoire le plus rapidement possible :

- Rénovation ;
- Construction neuve ;
- Démolition ;
- Bâtiment accessoire (piscine, remise, garage, clôture, etc.) ;
- Enseigne ;
- Abattage d'arbre ;
- Pesticides.



Pourquoi est-il nécessaire de demander un permis ?

Des travaux effectués sans permis pourraient entraîner des frais importants et des conséquences fâcheuses. Il est donc primordial de demander un permis :

- Pour assurer la conformité de votre projet et la sécurité des travaux entrepris ;
- Pour respecter les règlements municipaux et provinciaux ;
- Pour éviter des erreurs compromettant la sécurité, la légalité ou la valeur de votre projet ;
- Pour prévenir les problèmes lors de la vente de la propriété : délais, coûts, etc.

Votre projet pourrait également être soumis à un « Plan d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) afin de protéger et de respecter l'unification de certaines zones en plus d'assurer un contrôle qualitatif des projets envisagés.

Documents à soumettre

Afin d'accélérer le traitement de votre demande, assurez-vous de présenter tous les documents nécessaires à l'analyse de votre requête. Des documents manquants pourraient allonger le délai d'émission du permis.

Faites votre demande de permis en ligne :

ville.beauharnois.qc.ca/demande-de-permis

ACTUALITÉS

ARROSAGE

L'utilisation de l'eau potable pour arroser les pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est permise entre 7 h et 10 h et entre 19 h et 22 h, selon les périodes suivantes :

- Les adresses paires : les jours pairs du calendrier ;
- Les adresses impaires : les jours impairs du calendrier.

La Ville de Beauharnois sollicite la collaboration des citoyens afin de limiter leur consommation d'eau en posant des gestes écoresponsables :

- Utilisez un balai ou un souffleur à feuilles pour nettoyer votre entrée ;
- Lavez votre voiture avec une chaudière plutôt qu'un boyau ;
- Installez une toile solaire sur votre piscine pour éviter l'évaporation et remplissez-la à moins de 20 cm du bord ;
- Utilisez un baril récupérateur d'eau de pluie pour limiter votre consommation d'eau potable en accomplissant vos tâches extérieures qui nécessitent de l'eau.



TAXES MUNICIPALES

RAPPEL

Le 2^e versement des taxes municipales était dû le 1^{er} juin dernier. Si ce n'est pas déjà fait, pensez à faire votre paiement.

 **450 429-3546, poste 239**
perception@ville.beauharnois.qc.ca



NOUVEAUX CITOYENS

COLLECTES

Le calendrier des collectes est disponible sur le site Internet de la Ville :

ville.beauharnois.qc.ca/services-de-collectes

Les bacs à l'effigie de la Ville sont obligatoires.



URGENCE AVIS D'ÉBULLITION ÉVACUATION

En cas de mesures d'urgence ou en situation prioritaire, la Ville de Beauharnois communique avec l'ensemble des citoyens en utilisant le Système automatisé de messagerie (SAM). Votre inscription à ce moyen de communication peut faire la différence lors de situations critiques.

 Inscription : ville.beauharnois.qc.ca/sam
Modification de vos coordonnées :
450 429-3546, poste 230

Écocentre Beauharnois



HORAIRE D'ÉTÉ

Prenez note des heures d'ouverture prolongées pour la belle saison.



Jeudi : 8 h à 16 h 45

Vendredi : 8 h à 16 h 45

Samedi : 8 h à 16 h 45

Dimanche : 8 h à 12 h 45

Fermé

Vendredi 24 juin à l'occasion de la Fête nationale du Québec.

Vendredi 1^{er} juillet à l'occasion de la Fête du Canada.



Avant de vous y rendre, consultez la liste des matières acceptées et refusées : ville.beauharnois.qc.ca/ecocentre

VENTES DE GARAGE

À Beauharnois, la réglementation municipale permet la tenue des ventes de garage aux dates suivantes :

- Fin de semaine de la Journée nationale des patriotes ;
- Fin de semaine de la Saint-Jean-Baptiste ;
- Fin de semaine de la fête du Travail.



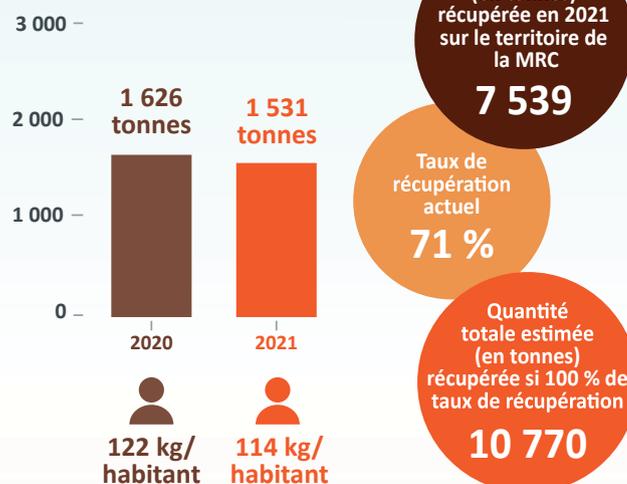


Le mini Möbius

Capsule d'information régionale sur la gestion des matières résiduelles

Quantités annuelles (en tonnes) de matières organiques récupérées par la collecte

Années 2020-2021 / Beauharnois



BILAN 2021 LE BAC BRUN, POPULAIRE ET ESSENTIEL

- Depuis son implantation à la fin de l'année 2019, la collecte des matières organiques est très populaire.
- Les efforts des citoyens de la MRC ont permis en 2021 de détourner de l'enfouissement et transformer en compost plus de 7 500 tonnes de matières. En compostant toutes ces matières organiques, on réduit grandement la quantité de gaz à effet de serre générés, en plus d'obtenir en retour un engrais de qualité pour nos potagers, plates-bandes et terres agricoles.
- Le taux de récupération des matières organiques a augmenté de façon importante, passant de 7 % en 2013, à 19 % en 2019, pour atteindre 70 % en 2021, surpassant ainsi l'objectif établi à 60 %.
- L'utilisation du bac brun, en y mettant la totalité de ses résidus organiques, est primordiale pour réduire le volume de la poubelle et notre impact sur l'environnement.

Pour plus d'informations, consultez l'édition intégrale du bulletin Le Möbius qui brosse un bilan de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2021 :

www.mrcbhs.ca

PRÉVENTION

ÉVITEZ UN FEU DE SÈCHEUSE

Prenez un instant pour suivre les conseils suivants et éviter un incident tragique !

Les feux de sècheuses constituent environ 10 % des feux résidentiels au Québec. Ces feux sont majoritairement causés par l'accumulation excessive de charpie et un mauvais entretien du conduit.

8 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES FEUX DE SÈCHEUSE

- 1- Suivez les recommandations du fabricant.**
- 2- Choisissez un tuyau de raccordement adéquat.**
Installez un tuyau en métal rigide ou semi-rigide homologué pour les sècheuses et résistant aux flammes. Il doit être le plus court et le plus droit possible.
- 3- Videz et nettoyez le filtre à charpie.**
À chaque usage, enlevez les mousses accumulées sur le filtre. Tous les 6 mois, nettoyez le filtre à l'eau chaude savonneuse, à l'aide d'une brosse.
- 4- Videz le conduit de sècheuse.**
Une à deux fois par année, videz le conduit de votre sècheuse de la charpie et des débris accumulés à l'aide d'un aspirateur.
- 5- Inspectez et nettoyez les pièces.**
Vérifiez l'état du tuyau de raccordement, le conduit de sècheuse et le clapet extérieur quelques fois par année.
- 6- Évitez de faire fonctionner la sècheuse sans surveillance.**
- 7- Évitez de surcharger votre sècheuse.**
Vous éviterez ainsi les risques de surchauffe.
- 8- Attention aux liquides inflammables et aux feuilles d'assouplisseur.**
Ne placez pas de vêtements ou de tissus imbibés d'huile ou d'autres liquides inflammables dans la sècheuse. Utilisez les feuilles d'assouplisseur avec modération, car elles pourraient empêcher l'air de bien circuler.

En été, profitez des belles journées ensoleillées en privilégiant l'utilisation de la corde à linge pour faire sécher vos vêtements.

Les signes précurseurs d'un risque de début d'incendie :

- Une odeur de brûlé ;
- Un taux anormal d'humidité dans la pièce ;
- Le séchage de vos vêtements est plus long qu'à l'habitude ou vos vêtements ne sont pas complètement secs ;
- Les vêtements sont plus chauds qu'à la normale lors de la sortie ;
- L'extérieur de votre sècheuse est chaud ;
- L'évent extérieur ne s'ouvre pas.



LOISIRS

Nouveauté

Pointe-du-Buisson, musée québécois d'archéologie

📍 Accès gratuit aux citoyens

L'accès aux installations du musée d'archéologie est maintenant gratuit aux citoyens dans le cadre d'un partenariat entre le Musée et la Ville de Beauharnois.

Pour se prévaloir de la gratuité, les citoyens devront présenter une preuve de résidence, accompagnée d'une pièce d'identité lors de leur première visite.

La population est invitée à demeurer respectueuse de ce lieu historique d'une grande valeur archéologique. Les dîners BBQ et la baignade sont interdits sur le site.



Régie Beau-Château

📍 24 au 26 juin
beauchateau.ca | [f/regiebeauchateau](https://www.facebook.com/regiebeauchateau)

Pour la grande fin de semaine d'ouverture du Complexe aquatique, plusieurs activités auront lieu lors du long weekend !



Voyez les activités offertes au Complexe aquatique et au Sportplex pour l'été 2022 sur le site Internet de la Régie Beau-Château.

Rampes de mise à l'eau

📍 Procurez-vous dès maintenant votre vignette pour accéder aux rampes de mise à l'eau.

POINTS DE VENTE

- Hôtel de ville (secteur Beauharnois)
- Dépanneur Esso (secteur Melocheville)
- Dépanneur Leboeuf (secteur Melocheville)
- Dépanneur Voisin (secteur Beauharnois)



Découverte Nature – Kayak Beauharnois-Salaberry

 Parc Nature (5, rue de la Couturière)
decouvertnaturekayak.com

LAISSEZ-PASSER GRATUITS

Exclusivement réservé aux citoyens de Beauharnois, les mercredis, jeudis et vendredis.

 Réservation obligatoire
loisirs@ville.beauharnois.qc.ca
450 429-3546, poste 242

ACTIVITÉS OFFERTES

18 juin

Initiation à la pêche en kayak

24 juin

Poker Run, ramassez des cartes sur votre trajet en kayak

26 juin

Initiation et familiarisation au kayak

**29 juin, 6 et 13 juillet,
et tous les mercredis**

Forfait kayak, pique-nique familial et planche

2 et 3 juillet

Escapade sur le lac en kayak et en voilier



À PARTIR DU 7 JUILLET

Service de bar les jeudis et samedis de 15 h à 20 h

9 juillet

Initiation à la planche à pagaie

13 août

Convoi de l'amour autour des Îles de la Paix, musicien sur l'eau et méditation

EXPO CONSCIENCE MIEUX-ÊTRE

 Samedi 13 août
decouvertnaturekayak.com
info@decouvertnaturekayak.com

Vous trouverez 21 exposants sur place, autant pour du yoga, de la massothérapie, des séances de tarot ou des présentations sur la croissance personnelle, les cristaux ou les huiles essentielles.

Apportez votre tapis de yoga pour participer aux différents ateliers prévus entre 10 h et 18 h 30.

Participez au Convoi de l'amour en kayak entre midi et 14 h, autour des Îles-de-la-Paix

Détails et inscription en ligne :
decouvertnaturekayak.com

LOCATION DE KAYAK ET DE PLANCHE À PAGAIE

Jusqu'au 19 juin :
samedi et dimanche
de 10 h à 19 h

**Du 22 juin au
3 septembre :**
mercredi au samedi
de 10 h à 19 h,
dimanche de 10 h à 17 h

Du 23 juillet au 6 août :
lundi au samedi
de 10 h à 19 h, dimanche
de 10 h à 17 h



CALENDRIER AIDE-MÉMOIRE

JUILLET ET AOÛT

CARAVANE DES ARTS

Dans les différents parcs et espaces verts de la ville, pendant l'été.
Horaire à venir sur le site Internet de la Ville.

 **Gratuit**

JUIN

18 LANCEMENT DU CLUB DE LECTURE TD



MYTHIQUE ET LÉGENDAIRE

Bibliothèque de Beauharnois
10 h à 12 h

 **Gratuit**

Les enfants sont invités à s'inscrire au Club de lecture TD à la bibliothèque. Ils recevront leur trousse de départ gratuite sur place. Ils pourront ensuite courir la chance de gagner des prix pour chaque livre lu.

Pour l'événement, l'école de Harry Potter viendra vous rencontrer sur place et pour vous parler de magie et des mystères des dragons.



JUILLET

2 CROISIÈRE THÉMATIQUE

THÉMATIQUE FESTIVE

Animation par la
Distillerie 3 Lacs

Départs de la marina
à 17 h 15 et 18 h 30

 **20 \$ résident | 35 \$ non-résident**
(Preuve de résidence
demandée à l'embarcation)
Inscription : navark.ca



17 CROISIÈRE THÉMATIQUE

THÉMATIQUE HISTORIQUE

Animée par l'historien,
Marcel Labelle.

Départs de la marina
à 14 h et 15 h 15

 **20 \$ résident | 35 \$ non-résident**
(Preuve de résidence
demandée à l'embarcation)
Inscription : navark.ca



21 JEUDI EN MUSIQUE

THÉMATIQUE ANNÉES 60

Parc Sauvé
13 h à 21 h

 **Gratuit**

Dès 13 h Exposition de voitures
(Club CMOA Mopar)

19 h Prestation de
Catch the pin-ups

Présence de la
Distillerie 3 Lacs
et de la Microbrasserie
la Centrale



22 CINÉMA EN PLEIN AIR

KINGSMAN : PREMIÈRE MISSION

Parc de la 9^e avenue
Au crépuscule

 **Gratuit**



23 PIQUE-NIQUE FAMILIAL ET ACCUEIL DES NOUVEAUX CITOYENS

Place éphémère/Place du marché
10 h à 15 h

 **Gratuit**

Activités pour tous âges

Spectacle du Crapaud Cornu

NAVETTE FLUVIALE

Départ de la marina

 **7,50 \$** – Adulte
2,50 \$ – 6 à 12 ans
Gratuit – 0 à 5 ans
Inscription : navark.ca



DÉPARTS DE BEAUHARNOIS

10 h 15 / 11 h 45 / 13 h 15 / 14 h 45 /
16 h 15 / 17 h 45

DÉPARTS DE NDIP

9 h 30 / 11 h / 12 h 30 / 14 h /
15 h 30 / 17 h

28 JEUDI EN MUSIQUE

THÉMATIQUE SOIRÉE CUBAINE

Parc Sauvé
18 h à 21 h

 **Gratuit**

19 h Cours de danse latine

20 h Prestation de Luis Antonio
Hernandez Oliva

Présence de la Distillerie 3 lacs
et de la Microbrasserie la Centrale



Information :

450 429-3546 / ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :    



AOÛT

- 4 JEUDI EN MUSIQUE** 
THÉMATIQUE TOUT EN DOUCEUR
Parc Sauvé
18 h à 21 h
 **Gratuit**
18 h Cours de yoga accompagné au violoncelle
19 h Prestation de Sofia Simonetto Rizk en première partie
19 h 30 Prestation de Charlotte Brousseau
Présence de la Microbrasserie la Centrale

- 5 CINÉMA EN PLEIN AIR** 
L'HOMME LIBRE (FREE GUY)
Aréna André-Richard
Au crépuscule
 **Gratuit**

- 11 JEUDI EN MUSIQUE** 
THÉMATIQUE MÉTAL
Parc Sauvé
18 h à 21 h
 **Gratuit** 
20 h Prestation de Gottweist
Présence de la Microbrasserie la Centrale

- 13 NAVETTE FLUVIALE** 
Départ de la marina
 **7,50 \$** – Adulte
2,50 \$ – 6 à 12 ans
Gratuit – 0 à 5 ans
Inscription : Navark.ca
DÉPARTS DE BEAUHARNOIS
10 h 15 / 11 h 45 / 13 h 15 / 14 h 45 / 16 h 15 / 17 h 45
DÉPARTS DE NDIP
9 h 30 / 11 h / 12 h 30 / 14 h / 15 h 30 / 17 h

- 13-14 FÊTE GOURMANDE** 
Parc Sauvé
Samedi : 10 h à 20 h
Dimanche : 10 h à 16 h
 **Accès gratuit**
Dégustations payantes

En collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois Valleyfield Haut-St-Laurent.

Les restaurateurs et producteurs de la région feront découvrir leurs produits par le biais de dégustations à petits prix !

- 13 VENTE TROTTOIR**
Quadrilatère des rues Ellice, Sainte-Catherine, Saint-Laurent, Richardson
10 h à 15 h
 **Gratuit**

Animation sur la rue Ellice

- 18 JEUDI EN MUSIQUE** 
THÉMATIQUE COUNTRY
Parc Sauvé
18 h à 21 h
 **Gratuit**
18 h Cours de danse
19 h Prestation de Louis Doire
19 h 30 Prestation de Denis Miron
Présence de la Microbrasserie la Centrale

- 20 VISITE GUIDÉE DES CIMETIÈRES DE LA VILLE** 
9 h à 11 h 30
 450 429-3546, poste 242
Transport inclus

Faites le tour des trois cimetières de la ville accompagné de l'historien Marcel Labelle pour en apprendre plus sur notre histoire.

- 26-27 FÊTE DES CITOYENS**
Aréna André-Richard
Ouverture des portes dès 16 h 30
 **30 \$** (vendu à la porte seulement) – Billet individuel
40 \$ (prévente seulement) – Passeport 2 jours
5 \$ – 6 à 12 ans (à la porte)
Gratuit – 0 à 5 ans

26 août

19 h : Popo's Band
21 h : Vilain pingouin



27 août

19 h : Marie-Pierre Leduc
21 h : Jonas

- 27 NAVETTE FLUVIALE** 
Départ de la marina
 **7,50 \$** – Adulte
2,50 \$ – 6 à 12 ans
Gratuit – 0 à 5 ans
Inscription : Navark.ca

DÉPARTS DE BEAUHARNOIS

10 h 15 / 11 h 45 / 13 h 15 / 14 h 45 / 16 h 15 / 17 h 45

DÉPARTS DE NDIP

9 h 30 / 11 h / 12 h 30 / 14 h / 15 h 30 / 17 h



VIE COMMUNAUTAIRE

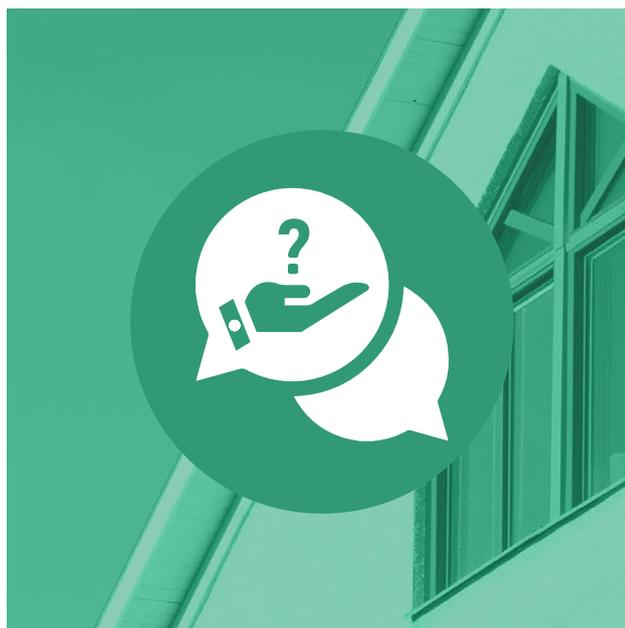
La Friperie Catsous

 Sous-sol de l'église St-Clément
Ouvert les samedis de 10 h à 16 h

40, rue Bourcier

Ouvert tous les vendredis et les premiers samedis
du mois de 12 h à 16 h

Gérée par l'organisme Amiaou, la friperie offre l'argent
recueilli pour soigner et stériliser les chats abandonnés
avant leur adoption.



RESSOURCES D'AIDE

Comité logement Valleyfield

www.comitelogementvalleyfield.com
info@comitelogementvalleyfield.com
450 377-3060

Comité logement Beauharnois

www.clbeauharnois.org
clbeauharnois@gmail.com
450 429-3000

Comité logement Rive-Sud (Sainte-Martine et Saint-Urbain)

www.comite-logement.org
communication@comite-logement.org
450 699-3060

INFORMEZ-VOUS

Tribunal administratif du logement
www.tal.gouv.qc.ca
1 877 907-8077

**Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse du Québec**
1 800 361-6477
www.cdpcj.qc.ca

Commission d'accès à l'information
[www.cai.gouv.qc.ca/
questions-frequentes/le-bail](http://www.cai.gouv.qc.ca/questions-frequentes/le-bail)

Visitez le bureau municipal de votre municipalité de résidence.



AVIS PUBLIC

L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics



RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06

Lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-06 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Beauharnois. Ce règlement a pour objet :

- D'intégrer les modifications apportées par la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (projet de loi 49), sanctionnée le 5 novembre 2021;
- D'introduire de nouvelles valeurs en éthique et des règles de déontologie, notamment la notion de civilité;
- D'abroger et de remplacer le Règlement 2012-06 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Beauharnois et ses amendements.

Il est entré en vigueur le 13 avril 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 701-63

Lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 701-63 modifiant le règlement de zonage 701 afin de préciser les dispositions relatives aux enseignes directionnelles et de permettre la toile tendue comme matériau composant une enseigne dans les pôles commerciaux.

Il est entré en vigueur le 3 mai 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-08

Lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-08 de contrôle intérimaire limitant les nouvelles constructions résidentielles et la délivrance de permis d'occupation commerciale dans le secteur Melocheville. Ce règlement a pour objet et conséquence de maintenir le gel sur l'aménagement et le développement dans le secteur Melocheville jusqu'à l'exécution complète des travaux visant à corriger les vulnérabilités importantes liées aux infrastructures municipales.

Il est entré en vigueur le 11 mai 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 701-64

Lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 701-64 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de revoir les normes de réduction du nombre de stationnements pour le centre-ville. Ce règlement a pour objet et conséquence de :

- Revoir les normes de réduction du nombre de stationnements pour le centre-ville;
- Permettre au conseil d'exempter toute personne qui en fait la demande, moyennant le paiement d'une somme de 100 \$ par case manquante lorsque l'usage visé par la demande se retrouve à l'intérieur des zones C-124, HC-125, HC-127, HC-136, HC-138 et HC-204. Cette réduction n'est pas possible pour les usages résidentiels.

Il est entré en vigueur le 11 mai 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 705-05

Lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 705-05 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin de revoir des conditions et la tarification des permis et certificats. Ce règlement a pour but objet de modifier les conditions et la tarification des permis et certificats suite à l'introduction de nouveaux outils à l'émission des permis et certificats en ligne.

Il est entré en vigueur le 13 avril 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-09

Lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-09 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances. Ce règlement a pour objet, suite aux différentes réformes législatives affectant les municipalités, d'abroger et remplacer le Règlement 2010-002 ayant pour but de régler la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Beauharnois et ses amendements;

Ce Règlement introduit notamment :

- La notification électronique des avis de convocation des séances extraordinaires;
- Une deuxième période de questions destinée au public et
- L'interdiction de la captation vidéo et sonore par le public à l'exception des représentants des médias.

Il est entré en vigueur le 11 mai 2022.

AVIS PUBLIC

L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 706-01**

Lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 706 01 modifiant le Règlement sur les PIIA 706 afin de retirer les normes relatives à la démolition, réviser quelques normes en lien avec les rénovations du secteur du centre-ville et bonifier les critères et les objectifs du secteur industriel. Ce règlement a pour objet et conséquence de revoir les normes des objectifs et critères au centre-ville et dans le parc industriel et de retirer les normes en lien avec la démolition des bâtiments en raison de l'adoption du Règlement 2022-04 relatif à la démolition d'immeubles.

Il est entré en vigueur le 3 mai 2022.

**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jocelyne Rajotte – District des Îles-de-la-Paix

Francis Laberge – District de la Beauce

Mario Charette – District des Moissons

Alain Dubuc – Maire

Dominique Bellemare – District Saint-Louis

Alain Savard – District du Parc industriel

Manon Fortier – District de la Pointe-du-Buisson

**PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 14 juin et le 5 juillet 2022 à 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546 | ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :   

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Conseillère aux communications :
Stéphanie Leduc Joseph

Design graphique, rédaction et révision
de textes : duval design communication



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE
Beauharnois